



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 433 715 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
30.06.2004 Bulletin 2004/27

(51) Int Cl.7: **B65D 73/00, B65D 85/00**

(21) Numéro de dépôt: **03293307.9**

(22) Date de dépôt: **23.12.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeurs:
• **Vincent, Samuel**
49250 Beaufort en Vallee (FR)
• **Quere, Philippe**
49250 Beaufort en Vallee (FR)

(30) Priorité: **24.12.2002 FR 0216643**

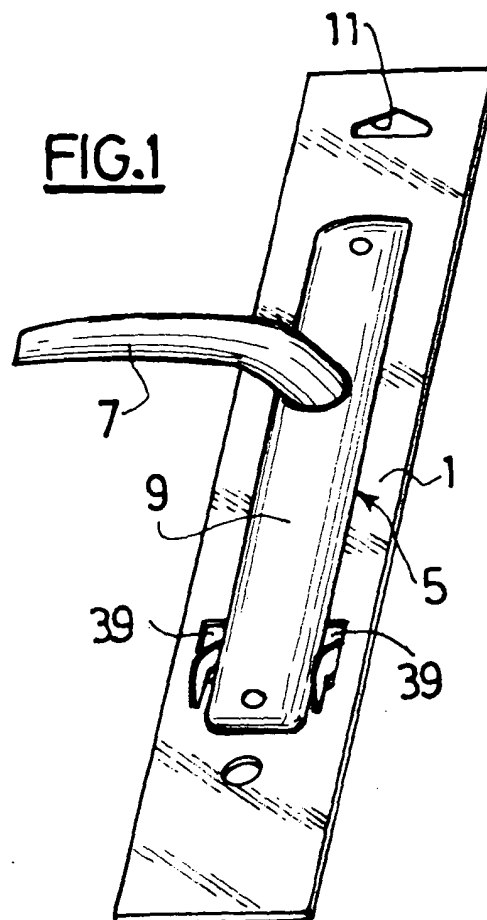
(74) Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre et al**
Cabinet Jolly
54, rue de Clichy
75009 Paris (FR)

(71) Demandeur: **BEZAULT SA**
49160 Longue (FR)

(54) **Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre**

(57) L'invention concerne un dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre.

Ce dispositif du type comportant un boîtier de logement des accessoires de fixation et autres de l'ensemble plaque et poignée, et une carte (1) de présentation du produit, est caractérisé en ce que le boîtier comporte un fourreau en saillie apte à s'engager en prise dans le trou de carré de la poignée (7) de l'ensemble plaque et poignée, et des éléments butée de positionnement de la plaque (9) de l'ensemble plaque et poignée, le boîtier étant maintenu à l'arrière de la carte (1), monté avec son fourreau et ses éléments butée traversant la carte (1) par des trous adéquats, la poignée (7) de l'ensemble plaque et poignée étant montée avec sa plaque (9) sur la face avant imprimée de la carte (1), la poignée (7) étant fixée audit fourreau et la plaque (9) appliquée par la poignée (7) étant positionnée sur la carte (1) entre lesdits éléments butée et ainsi verrouillée en rotation sur la carte (1).



EP 1 433 715 A1

Description

[0001] L'invention concerne un dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, comprenant en particulier un boîtier de logement des accessoires de fixation et autres de l'ensemble, associé à une carte de présentation du produit, sur laquelle la poignée de manoeuvre de l'ensemble est fixée.

[0002] On sait que pour présenter les ensembles plaque et poignée de porte dans les rayonnages des grandes surfaces de bricolage, il existe des systèmes de cartes, en matière plastique ou en carton.

[0003] Les ensembles, demi-ensembles, poignées de fenêtres, poignées sur rosettes, ou tout autres produits similaires, sont fixés sur ces cartes, dans leur position d'utilisation finale, afin que le consommateur puisse voir et toucher les produits sans les déconditionner.

[0004] La mise en oeuvre de ces cartes demande en général une part importante de main d'oeuvre, ainsi que la manipulation d'un grand nombre de petits composants.

[0005] D'autre part, les systèmes existants sont souvent limités aux produits posés à l'aide de vis reluire et sont incompatibles avec les produits comportant des piliers de fixation solidaires des plaques.

[0006] L'invention a pour but de résoudre les lacunes des systèmes existants et ainsi de :

Permettre la présentation en rayon d'ensembles de porte munis de piliers de fixation,
Faciliter la mise en oeuvre pour l'industriel,
Faciliter le recyclage de l'emballage perdu,
Permettre au consommateur de manipuler la poignée de porte,
Regrouper les accessoires de fixation (carré, visserie, clé...) et
Eviter le vol d'accessoires.

[0007] Il est en effet proposé selon l'invention un dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, du type comportant un boîtier de logement des accessoires de fixation et autres de l'ensemble plaque et poignée, et une carte de présentation du produit, dispositif caractérisé en ce que le boîtier comporte un fourreau en saillie apte à s'engager en prise dans le trou de carré de la poignée de l'ensemble plaque et poignée, et des éléments butée de positionnement de la plaque de l'ensemble plaque et poignée, le boîtier étant maintenu à l'arrière de la carte, monté avec son fourreau et ses éléments butée traversant la carte par des trous adéquats, la poignée de l'ensemble plaque et poignée étant montée avec sa plaque sur la face avant imprimée de la carte, la poignée étant fixée audit fourreau et la plaque appliquée par la poignée étant positionnée sur la carte entre lesdits éléments butée et ainsi verrouillée en rotation sur la carte.

[0008] Le boîtier présente un dimensionnement en

longueur inférieur à l'entraxe minimal des piliers éventuels de la plaque et, de même, sa fixation à la poignée est prévue pour que les piliers traversent la carte de part et d'autre du boîtier.

[0009] Il résulte de cette disposition selon l'invention une possibilité de montage sur la carte de tous types d'ensembles plaque et poignée, avec des plaques larges ou étroites, longues ou courtes, sur rosette et sur bloc platine, dont les plaques comportent ou non des piliers dans de multiples entraxes, etc, le boîtier fixé à l'arrière de la carte ménageant en outre une surface disponible plus importante pour la partie imprimée de présentation du produit, et la poignée et la plaque étant apparents avec possibilité de toucher.

[0010] La fixation de la poignée ou de la crémone au fourreau du boîtier peut être assurée par une tige vis montée traversante par la face arrière du boîtier jusqu'à l'intérieur d'un alésage adéquat du fourreau et permettant l'expansion de ce dernier solidairement à l'évidement de carré de la poignée.

[0011] Le démontage est effectué par dévissage de la vis.

[0012] Naturellement, si la carte de présentation du produit n'est pas utile, elle peut être supprimée et dans ce cas l'ensemble poignée et plaque est monté appliqué contre le boîtier, celui-ci comportant alors un élément d'accrochage pour sa suspension sur les rayonnages de libre service.

[0013] Le boîtier peut comporter un dispositif d'indexage de la rotation du fourreau, permettant ainsi la rotation de la poignée et son maintien à des positions convenant à la présentation, à savoir parallèle à la plaque ou perpendiculaire à celle-ci.

[0014] L'invention est illustrée ci-après à l'aide d'un exemple de réalisation et en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- La figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention conditionnant un demi-ensemble plaque et béquille de porte,
- La figure 2 est une vue en perspective du dispositif analogue à la figure 1 mais par sa face arrière,
- La figure 3 montre le boîtier du dispositif de l'invention, avec son couvercle ouvert,
- La figure 4 est une vue du boîtier analogue à la figure 3, le couvercle étant fermé,
- La figure 5 montre le montage du demi-ensemble plaque et poignée de porte sur le dispositif, et
- La figure 6 montre selon une vue en coupe partielle la fixation du fourreau du boîtier à la poignée de l'ensemble de porte.

[0015] Le dispositif de conditionnement d'un demi-ensemble plaque et poignée de porte, tel qu'il est représenté sur les figures 1 et 2 comprend une carte 1 de présentation du produit, un boîtier 3 fixé sur la face arrière de la carte et un demi-ensemble de porte 5 constitué d'une béquille de manoeuvre 7 et de la plaque de

garniture associée 9.

[0016] La carte est une plaque cartonnée imprimée sur sa face avant et éventuellement sur sa face arrière, pourvue d'un trou de suspension supérieur 11 à une tige de rayonnage de présentation d'articles en libre service. Elle est d'un format rectangulaire apte à supporter verticalement avec un large débord la plaque 9 fixée sur sa surface avant.

[0017] Le boîtier 3, visible également aux figures 3 et 4, comporte une partie de corps 13 évidée apte à loger le carré de manoeuvre 15 de la poignée et les vis de fixation 17 de la plaque à la porte qui doit la recevoir, et un couvercle 19 articulé latéralement sur la partie corps 13 pour son ouverture et fermeture, permettant respectivement l'accès à ces éléments 15, 17 et leur fermeture sécurisée, sans accès possible sauf démontage de l'ensemble de porte explicité plus bas.

[0018] Ce boîtier 3 issu de moulage en matière plastique, comporte des pattes d'accrochage 21 sur son couvercle, destinées à venir en prise par encliquetage, à la fermeture, dans des encoches complémentaires d'accrochage 23 formées sur le corps.

[0019] Il comporte en outre une partie fourreau 25 montée sur le corps et apte à faire saillie sur le couvercle 19 par un trou d'évidement oblong adéquat 27, permettant l'ouverture du couvercle. Cette partie fourreau 25 est conformée avec une section sensiblement rectangulaire, apte à être introduite dans l'évidement de carré de manoeuvre 29 de la poignée, et un alésage interne 31 apte à recevoir une vis 33 d'expansion du fourreau montée sur l'arrière du boîtier.

[0020] Cette partie fourreau 25 est montée rotative sur le corps du boîtier, préfixée à celui-ci en rotation à l'aide d'une languette de rupture, et associée à un dispositif d'indexation 35 de la rotation, à bossage sur épaulement élastique complémentaire, permettant d'arrêter la rotation de la poignée à certaines positions, par exemple à certains angles relativement à la plaque, parallèlement ou perpendiculairement ou autres relativement à celle-ci.

[0021] Le boîtier comporte de plus deux pattes inférieures 37, s'étendant chacune en saillie du couvercle fermé à chaque angle inférieur du corps. Ces pattes 37 s'étendent vers l'extérieur longitudinalement à une hauteur du couvercle égale à l'épaisseur de la carte 1, au jeu près, permettent l'accrochage avec prise par translation (figure 1) du boîtier dans des trous complémentaires 39 de la carte et constituent lesdits éléments butée verrouillant le positionnement en rotation de la plaque 9 sur la carte 1.

[0022] Le montage du dispositif est à présent décrit en référence aux figures 5 et 6.

[0023] Le boîtier 3 est tout d'abord fixé sur la carte 1 par ses éléments pattes d'accrochage inférieurs 37, ceux-ci venant dans les trous oblongs complémentaires 39 de la carte et venant en prise à la translation vers le bas du boîtier, tandis que le fourreau 25 est introduit dans le trou oblong supérieur 41 prévu à cet effet de la

carte, dépassant de cette dernière de 2-4 cm environ vers l'avant.

[0024] Le demi-ensemble de plaque 9 et béquille associée 7 est ensuite fixé sur la carte, l'évidement d'axe de béquille 29 étant acheminé selon flèches pour recevoir le fourreau 25 du boîtier. Le demi-ensemble est alors appliqué contre la carte, les piliers 43 de la plaque venant dans des trous complémentaires 45 de la carte, et la plaque étant disposée avec ses bords latéraux de part et d'autre desdits éléments butée 37 du boîtier.

[0025] La tige vis 33 (figure 6) est alors introduite à force dans l'alésage 31 du fourreau, à l'arrière du boîtier. Au blocage en butée de la tige-vis, le montage du dispositif est terminé.

[0026] Il ne reste plus qu'à suspendre l'article ainsi conditionné à une tige de rayonnage de présentation à la vente, au moyen du trou supérieur de la carte.

[0027] Le démontage du demi-ensemble est effectué par simple dévissage de la vis arrière 33, ce qui libère la poignée 7 de la carte 1. Il suffit alors de désolidariser le boîtier 3 de la carte, en le translatant vers le haut relativement à la carte, puis d'ouvrir le boîtier pour accéder aux éléments de vis et carré 15, 17 pour le montage sur une porte.

[0028] Il est à noter par ailleurs que le dispositif peut recevoir une rosette et sa poignée avec ses piliers, lesquels viennent dans les trous du couvercle de part et d'autre du trou de passage du fourreau 25, respectivement le trou circulaire inférieur 47 (figure 3) et le trou demi-circulaire ouvert supérieur 49, ou d'autres blocs platine et poignée associée de fenêtres.

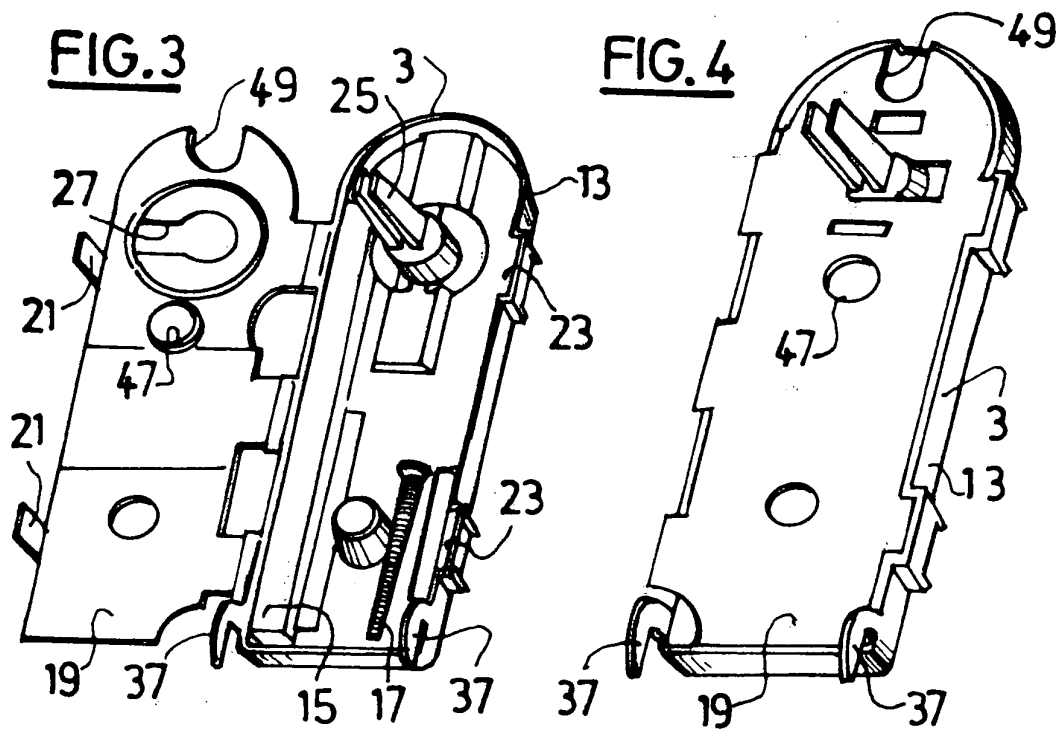
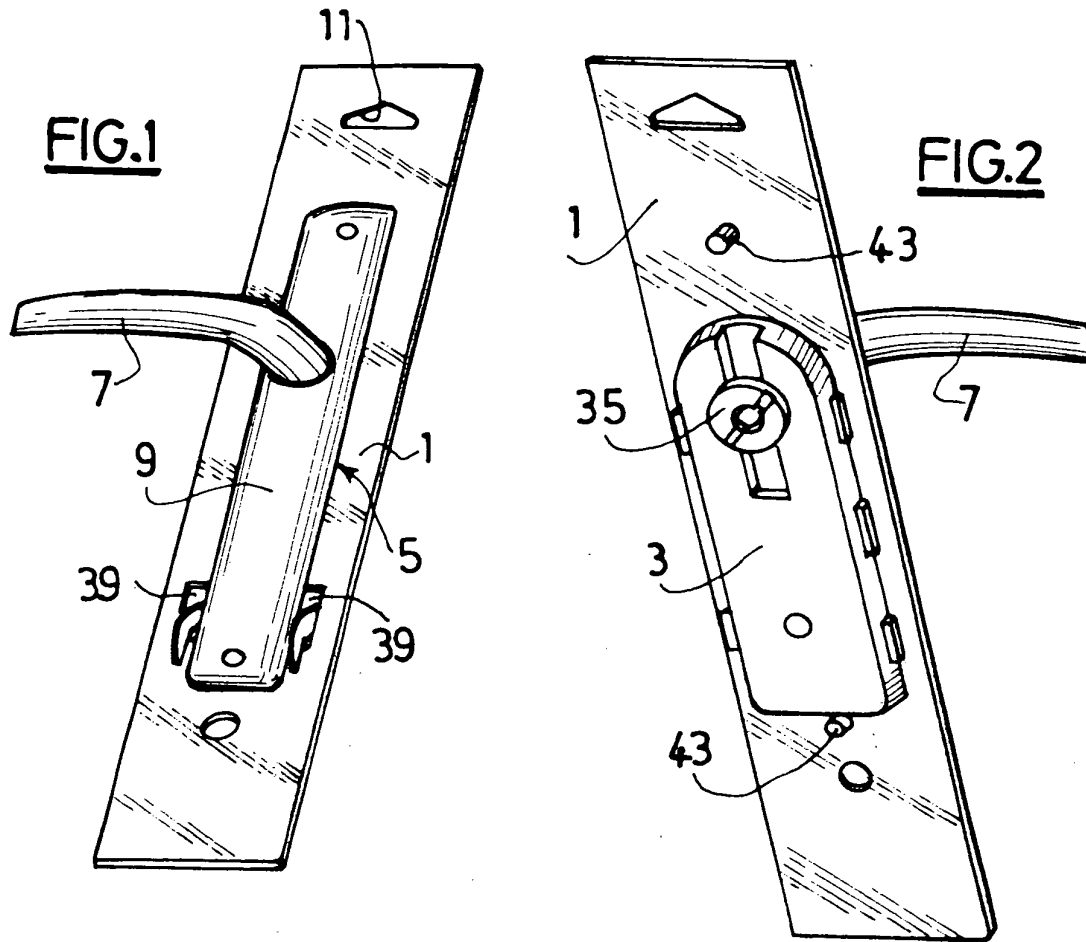
[0029] En outre, le boîtier peut être disposé dans une autre orientation que celle parallèle à l'axe longitudinal de la carte, et par exemple perpendiculairement à celle-ci.

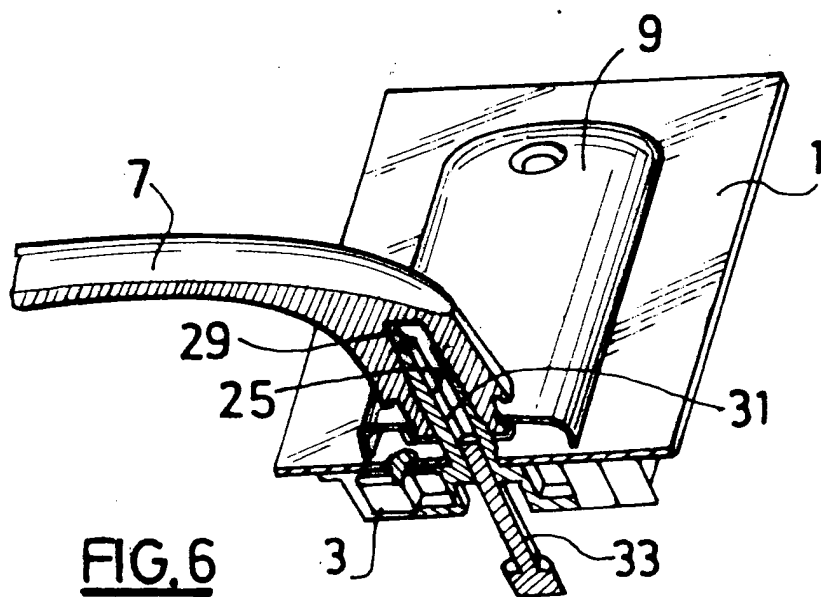
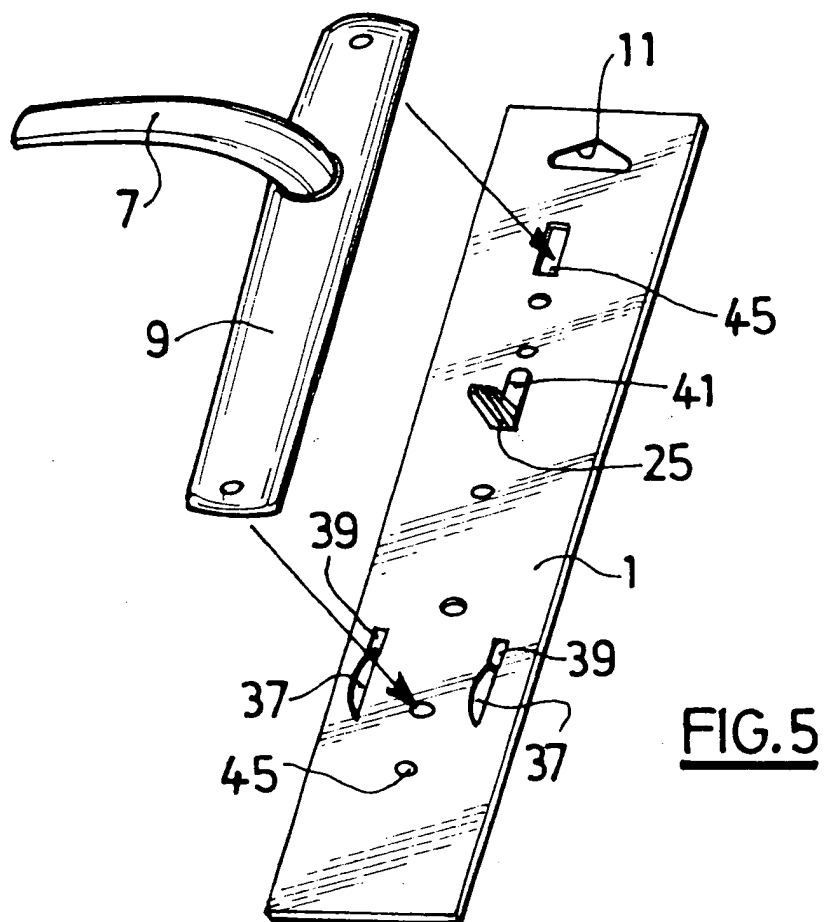
[0030] Enfin, la carte peut recevoir deux demi-ensembles plaque et poignée de porte, avec chacun leur boîtier associé disposé à l'arrière de la carte.

Revendications

1. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, du type comportant un boîtier (3) de logement des accessoires de fixation et autres (15, 17) de l'ensemble plaque et poignée, et une carte (1) de présentation du produit, **caractérisé en ce que** le boîtier (3) comporte un fourreau (25) en saillie apte à s'engager en prise dans le trou de carré (29) de la poignée (7) de l'ensemble plaque et poignée, et des éléments butée (37) de positionnement de la plaque (9) de l'ensemble plaque et poignée, le boîtier (3) étant maintenu à l'arrière de la carte (1), monté avec son fourreau (25) et ses éléments butée (37) traversant la carte (1) par des trous adéquats, la poignée (7) de l'ensemble plaque et poignée étant montée avec sa plaque (9) sur la face avant imprimée de la carte

- (1), la poignée (7) étant fixée audit fourreau (25) et la plaque (9) appliquée par la poignée (7) étant positionnée sur la carte (1) entre lesdits éléments butée et ainsi verrouillée en rotation sur la carte (1).
2. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le boîtier (3) présente un dimensionnement en longueur inférieur à l'entraxe minimal des piliers éventuels (43) de la plaque (9) et de même sa fixation à la poignée (7) est prévue pour que les piliers (43) traversent la carte (1) de part et d'autre du boîtier (3).
 3. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre selon l'une des revendications 1, 2, **caractérisé en ce que** la fixation de la poignée (7) ou de la crémone au fourreau (25) du boîtier est assurée par une tige vis (33) montée traversante par la face arrière du boîtier (3) jusqu'à l'intérieur d'un alésage adéquat (31) du fourreau et permettant l'expansion de ce dernier solidement à l'évidement de carré (29) de la poignée.
 4. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que**, si la carte (1) de présentation du produit n'est pas utile, elle peut être supprimée et dans ce cas, l'ensemble poignée (7) et plaque (9) est monté appliqué contre le boîtier (3), celui-ci comportant alors un élément d'accrochage pour sa suspension sur les rayonnages de libre service.
 5. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie fourreau (25) est montée rotative sur le corps du boîtier, préfixée à celui-ci en rotation à l'aide d'une languette de rupture, et associée à un dispositif d'indexation (35) de la rotation, à bossage sur épaulement élastique complémentaire, permettant d'arrêter la rotation de la poignée à certaines positions, par exemple à certains angles relativement à la plaque.
 6. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le boîtier (3) comporte un dispositif (35) d'indexage de la rotation du fourreau (25), permettant ainsi la rotation de la poignée (7) et son maintien à des positions convenant à la présentation, à savoir parallèle à la plaque (9) ou perpendiculaire à celle-ci.
 7. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le boîtier comporte une partie de corps (13) évidée apte à loger le carré de manoeuvre (15) de la poignée et les vis de fixation (17) de la plaque à la porte qui doit la recevoir, et un couvercle (19) articulé latéralement sur la partie corps (13) pour son ouverture et fermeture, permettant respectivement l'accès à ces éléments (15, 17) et leur fermeture sécurisée, sans accès possible sauf démontage de l'ensemble plaque et poignée de porte.
 8. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le boîtier comporte deux pattes inférieures (37), s'étendant chacune en saillie du couvercle fermé à chaque angle inférieur du corps, ces pattes (37) s'étendant vers l'extérieur longitudinalement à une hauteur du couvercle égale à l'épaisseur de la carte (1) au jeu près, permettant l'accrochage avec prise par translation, du boîtier dans des trous complémentaires (39) de la carte et constituant lesdits éléments butée verrouillant le positionnement en rotation de la plaque (9) sur la carte (1).
 9. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** peut recevoir une rosette et sa poignée avec ses piliers, lesquels viennent dans les trous du couvercle de part et d'autre du trou de passage du fourreau (25), respectivement le trou circulaire inférieur (47) et le trou demi-circulaire ouvert supérieur (49), ou d'autres blocs platine et poignée associée de fenêtres.
 10. Dispositif de conditionnement des ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la carte reçoit deux demi-ensembles plaque et poignée de porte ou fenêtre, avec chacun leur boîtier associé disposé à l'arrière de la carte.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 3307

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.C1.7)
A	FR 2 813 859 A (MILLOT MICHEL) 15 mars 2002 (2002-03-15) * le document en entier * ---	1-10	B65D73/00 B65D85/00
A	FR 2 689 104 A (MICHALON PRAT SARL) 1 octobre 1993 (1993-10-01) * le document en entier * ---	1-10	
A	US 2002/175257 A1 (YEN JUN HUEI) 28 novembre 2002 (2002-11-28) * le document en entier * ---	1-10	
A	FR 2 673 604 A (BEZAULT SA) 11 septembre 1992 (1992-09-11) * le document en entier * ---	1-10	
A	FR 2 695 915 A (JL DIFFUSION SARL) 25 mars 1994 (1994-03-25) * le document en entier * ---	1-10	
A	US 5 816 401 A (HASAN MAZ A ET AL) 6 octobre 1998 (1998-10-06) * le document en entier * -----	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.C1.7) B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 mars 2004	Examineur Pernice, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P/4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 3307

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-03-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 2813859	A	15-03-2002	FR	2813859 A1	15-03-2002
FR 2689104	A	01-10-1993	FR	2689104 A1	01-10-1993
US 2002175257	A1	28-11-2002	AUCUN		
FR 2673604	A	11-09-1992	FR	2673604 A1	11-09-1992
FR 2695915	A	25-03-1994	FR	2695915 A1	25-03-1994
US 5816401	A	06-10-1998	AUCUN		

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82